



Bulletin de souscription

PERSONNES PHYSIQUES

Besoin d'être accompagné pour compléter votre dossier ?



Contactez votre conseiller en gestion
de patrimoine ou le Service des Associés de Sofidy
(marque commerciale de Tikehau Investment
Management) au 01 69 87 02 00
service-associes@tikehaucapital.com

Souscrire en 3 étapes

1 Renseignez en majuscules, datez et signez les documents suivants :

- Bulletin de souscription :
 - Souscription en nom propre : signature du souscripteur,
 - Souscription en communauté (mariage/PACS) : signature obligatoire des deux souscripteurs,
 - Souscription en indivision ou en démembrement : établir un bulletin pour chacune des parties,
 - Souscription réalisée pour une personne mineure ou majeure incapable juridique : établir le bulletin au nom de la personne avec signature du souscripteur (selon les cas) et de son(ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s).
- Questionnaire de connaissance client.
- Convention de démembrement pour les souscriptions en démembrement temporaire.
- Attestation de résidence fiscale le cas échéant.

2 Rassemblez les photocopies des documents suivants :

- Copie recto/verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du ou des souscripteurs,
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,
- Relevé d'identité bancaire (au nom du ou des souscripteurs),
- Justificatif d'origine des fonds le cas échéant.

3 Photocopiez et conservez un Bulletin de souscription. Renvoyez le dossier complet accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

Sofidy (marque commerciale de Tikehau Investment Management) - Service Épargne
303, square des Champs Élysées - Évry-Courcouronnes -
91026 Évry Cedex.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT (SUITE)

MODE DE RÈGLEMENT

PAR CHÈQUE du montant exact, à l'ordre de SCPI SOFIDYNAMIC

Le chèque doit être établi à l'ordre de la SCPI, sans surcharge pour éviter tout rejet par la banque et doit impérativement parvenir à la société de gestion au plus tard 3 jours ouvrés avant la fin du mois pour pouvoir être enregistré sur le mois en question, la date d'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI faisant foi.

PAR VIREMENT du montant exact, sur le compte de SOFIDYNAMIC

IBAN : FR76 4097 8000 8721 2805 6721 456 - BIC : BSPFFRPPXXX avec le libellé suivant « NOM-PRÉNOM du souscripteur ».

PRÉLÈVEMENT : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (la date d'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI conditionne la date d'entrée en jouissance).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT)

Titulaire du compte : _____

IBAN : _____ BIC : _____

Domiciliation bancaire : _____

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat, j'autorise la Société de Gestion Tikehau Investment Management en tant que gérant de la SCPI SOFIDYNAMIC à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne immobilière dans la SCPI SOFIDYNAMIC. Le prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion 5 jours ouvrés avant la fin du mois considéré, sinon le mois suivant.

CHOIX DE VOS PRÉFÉRENCES EN TERMES DE COMMUNICATION

 Je souhaite recevoir exclusivement de manière dématérialisée* : _____ J'accepte

- Mes lettres de dividendes et bulletins d'informations trimestriels

- Mon bordereau d'information fiscale annuel

 Je souhaite être tenu informé par voie électronique des actualités et informations sur les produits concernant les sociétés du Groupe Tikehau Capital : J'accepte

*Ce choix s'applique pour l'ensemble des SCPI gérées par Tikehau Investment Management.

SIGNATURE(S)

Je déclare :

- Avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la Note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du Document d'informations clés, du dernier Bulletin d'information, du dernier rapport annuel de la SCPI, disponibles sur le site internet www.sofidy.com ;
- Avoir pris connaissance des risques associés au produit et notamment du fait que Tikehau Investment Management ne garantit pas la revente des parts ;
- Avoir pris connaissance des conditions générales de souscription figurant en page suivante ;
- Que les parts ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « US PERSON » (ie : toute personne, physique ou morale, assujettie aux lois fiscales américaines) et ne seront pas cédées ni transférées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou au bénéfice d'une « US PERSON » conformément aux conditions précisées dans la Note d'information de la SCPI ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Accepter de fournir dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, toutes pièces justificatives complémentaires, et ce dès le 1^{er} euro notamment en cas de doute sur la provenance des fonds, ou si l'un des souscripteurs est non-résident ou politiquement exposé, ou si les fonds proviennent d'un compte domicilié à l'étranger ou d'un tiers différent du souscripteur ;
- Être pleinement informé(e) et accepter que Tikehau Investment Management se réserve le droit de refuser toute souscription, cette décision n'ayant pas à être motivée ;
- Être informé(e) que cette souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total et de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de souscription, sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial.

Fait à : _____ Le : _____

Qualité du représentant légal (le cas échéant) : _____

En **3 exemplaires** (dont un à conserver par le souscripteur et un par le conseiller).

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR
OU REPRÉSENTANT LÉGAL

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code conseiller : _____

Société : _____

Nom du conseiller : _____

SIGNATURE

1°) RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ SOFIDYNAMIC

Nature : SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L.214-1, L.214-24 à L.214-24-23, L.214-86 à L.214-120, L.231-8 à L.231-21, D.214-32 à D.214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du Code Monétaire et Financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation : RCS ÉVRY 983 023 003.

Siège social : 303, square des Champs Élysées - 91080 Évry-Courcouronnes.

Objet social : L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut, en outre, (i) céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel, (ii) détenir des dépôts et des liquidités, (iii) consentir sur ses actifs des garanties nécessaires à la conclusion des contrats relevant de son activité (notamment celles nécessaires à la conclusion des emprunts), (iv) détenir des instruments financiers à terme mentionnés à l'article L. 211-1 III du Comofi, en vue de la couverture du risque de change ou de taux, (v) conclure toute avance en compte courant avec les sociétés dont elle détient au moins 5% du capital social, et (vi) réaliser plus généralement toutes opérations prévues par l'article L. 214-114 du Comofi.

Capital social au 31/12/2025 : 84 316 200 €.

Date d'expiration de la société : 17 janvier 2123.

Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications : La notice prévue à l'article 422-196 du Règlement Général de l'AMF a été publiée au BALO du 1^{er} juin 2026.

La Note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 26-11 en date du 31 mars 2026.

Société de gestion : Tikehau Investment Management, Société par actions simplifiée au capital de 2 528 900 € - 32, rue de Monceau - 75008 Paris - Tel : 01 53 59 05 00 - Agrément de l'AMF : GP-07000006 du 19 janvier 2007.

2°) MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la Note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 1^{er} juin 2026 :

Valeur nominale :	_____	150 €
Prime d'émission :	_____	170 €
Prix de souscription (pour une part) :	_____	320 €

La commission de souscription d'un montant de 6,40 € HT (2% HT) soit 7,68 € TTC (2,4% TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la Société de Gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tout autre frais. Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 2% HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller Commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller Commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.

Modalités d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du Bulletin de souscription, de tous les documents requis par la réglementation et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du sixième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : si la souscription se réalise en janvier, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet.

En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de janvier à juin inclus. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourra être versé fin octobre au titre des mois de juillet, août et septembre.

Informations relatives à la rédaction du bulletin :

- Indivisions : établir un bulletin au nom de chaque membre de l'indivision. La nomination d'un mandataire commun est obligatoire et doit être justifiée par la production d'une convention d'indivision.
- Mineurs ou majeur incapable : établir le bulletin au nom du/de la bénéficiaire et le faire signer par le souscripteur (en cas de curatelle simple ou renforcée) et/ou son(ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s). Pour les tutelles, joindre l'autorisation de souscription délivrée par le juge le cas échéant.
- Nue-propriété/usufruit : établir un bulletin au nom du ou des usufruitier(s) et un autre au nom du ou des nu(s)-propriétaire(s). Chaque bulletin est rempli et signé par chacun d'eux. Joindre l'original de la convention de démembrement temporaire commune remplie et signée par chacun d'eux.

3°) DÉMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER

Le souscripteur dispose en cas de démarchage bancaire ou financier d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier.

4°) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Tikehau Investment Management, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI, vous solliciter sur la qualité de votre expérience client le cas échéant, et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de Tikehau Investment Management, les prestataires contractuellement liés à Tikehau Investment Management pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. Tikehau Investment Management s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit de rectification, d'accès et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer votre droit de rectification en vous adressant à : **Sofidy (marque commerciale de Tikehau Investment Management) - Service Associés - 303, square des Champs Élysées - Évry-Courcouronnes - 91026 Évry Cedex** ou par e-mail à service-associes@tikehaucapital.com. Pour toutes les autres situations, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant par voie postale au Délégué à la Protection des Données (DPO) - Tikehau Investment Management - 303, square des Champs Élysées - 91026 Évry Cedex ou via le formulaire en ligne : <https://www.sofidy.com/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles/>. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

5°) INFORMATIONS

Pour toutes informations sur l'état du registre ainsi que sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation et de reconstitution, dernier dividende annuel servi, etc.), vous pouvez consulter le site internet www.sofidy.com, ou vous adresser à Sofidy (marque commerciale de Tikehau Investment Management) - 303, square des Champs Élysées - Évry-Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

Vous pouvez demander à tout moment à recevoir par voie postale les documents de convocation en Assemblées Générales (courriers de convocation contenant l'ordre du jour, bulletins de vote, rapports annuels, présentations des candidats au Conseil de Surveillance le cas échéant) en le notifiant par tout moyen à Sofidy (marque commerciale de Tikehau Investment Management) - Service Associés - 303, square des Champs Élysées - Évry-Courcouronnes - 91026 Évry Cedex ou par e-mail à service-associes@tikehaucapital.com.